

**PROCES VERBAL DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE.**

**Séance du mardi 23 mars 2021**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2021  
Point de situation COVID  
Programme annuel de prévention départemental  
Questions diverses relevant du CHSCTD

**Etaient présents :**

**Représentants de l'administration :**

Madame Jacqueline ORLAY, Inspectrice d'académie, directrice académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Vienne  
Madame Corinne GRIZON, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne  
Monsieur Jean-Marc GAUTHIER, IEN-A

**Représentants du personnel :**

Monsieur Pascal LAVIGERIE, FSU  
Madame Cécile BARBARIN, FSU  
Madame Sonia LAJAUMONT, FSU  
Monsieur Laurent LACHAISE, UNSA  
Madame Anne-Lise ESCALLETES, UNSA  
Madame Florence DELHOUME, FSU  
Madame Isabelle DO NASCIMENTO, UNSA

**En qualité d'experts :**

Madame Florence MORELLET, conseillère technique de service social en faveur des personnels, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne  
Monsieur Frédéric FAUGERAS, conseiller académique de prévention, rectorat de l'académie de Limoges  
Madame Françoise CONCHARD, médecin de prévention, rectorat de l'académie de Limoges  
Monsieur Nicolas LECLERC, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, rectorat de l'académie de Limoges  
Madame Sylvie GAYOT, assistante de prévention

La séance, qui se déroule en visioconférence, est ouverte à 14h.

## **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

### **Point de situation « COVID » dans le département**

Mme l'inspectrice d'académie fait un point concernant l'impact de la crise sanitaire sur les écoles et les EPLE de la Haute-Vienne :

- Ce jour, mardi 23 mars, on compte 17 classes (sur 1280) et 2 écoles fermées dans le premier degré ; dans le second degré, les fermetures concernent 2 classes (sur 1026). Le nombre de situations liées au COVID est plus important que durant la période 3. Un contractuel a été recruté en renfort à la DSDEN pour traiter la gestion administrative de la crise.
- Depuis le retour des congés de février, dans le 1<sup>er</sup> degré, ce sont 105 élèves et 11 personnels qui ont été testés positifs, tandis que 1659 cas contact ont été identifiés. Pour le 2<sup>nd</sup> degré, 160 élèves et 15 personnels ont été testés positifs, 1310 cas contacts ont été enregistrés.
- Compte tenu de la situation, le remplacement fait l'objet d'une vigilance quotidienne.

Monsieur LAVIGERIE relaie le sentiment d'un certain nombre de personnels qui, dans les écoles, ont l'impression que la situation n'est pas maîtrisée. Il évoque notamment les interrogations suscitées par l'apparition des variants ou encore par la différence constatée entre les chiffres présentés par l'ARS et ceux de Santé Publique France.

Madame DO NASCIMENTO ajoute que dans le 2<sup>nd</sup> degré, certains enseignants ne comprennent pas toujours les modalités de la gestion de la crise, notamment en ce qui concerne la fermeture et la réouverture des classes ; ils ont besoin d'être rassurés.

Madame l'inspectrice d'académie comprend les inquiétudes et les interrogations des personnels. Elle rappelle qu'il s'agit d'un sujet complexe qui évolue de jour en jour et que les chiffres donnés par les services de la DSDEN le sont à un instant « T ». Elle explique que le COVID se traite dans plusieurs sphères : la sphère « Education nationale » pour les cas dans les écoles, la sphère « privée » pour les cas dans les familles, la sphère « territoires » lorsque les cas sont signalés dans les quartiers. Elle observe que la gestion de la crise sanitaire représente aussi un enjeu en termes de communication, d'image, et elle confirme que ce sont les faits et non la pression qui décident de la fermeture ou non des classes. Il faut se faire confiance.

Madame l'Inspectrice d'académie fait part de son inquiétude pour toute une catégorie d'élèves en difficulté, fragilisés par la crise, pour lesquels toutes les pistes sont à envisager.

Madame l'inspectrice d'académie remercie les personnels infirmiers de l'Education nationale pour leur contribution quotidienne à la gestion de la crise.

Monsieur LAVIGERIE évoque la prime qui sera reversée aux personnels infirmiers qui ont été volontaires pour faire passer les tests nasopharyngés, et regrette que cette prime ne soit pas accordée à l'ensemble des infirmiers de l'Education nationale pour leur investissement de tous les jours. Un sentiment d'injustice règne au sein de la profession.

Madame l'inspectrice d'académie propose de relayer cette observation. Elle salue également le travail des agents techniques et administratifs, qui ont un rôle peu visible mais néanmoins essentiel dans le fonctionnement quotidien des établissements.

Mme DELHOUME remercie Madame l'inspectrice d'académie pour cet éclairage porté sur les agents techniques et administratifs, et réaffirme à son tour le rôle indispensable de ces personnels, notamment en cette période de crise.

#### Tests dans les écoles et les établissements scolaires :

Madame GRIZON indique que des tests salivaires sont mis en place cette semaine à l'école maternelle de Cognac (Limoges), dans les écoles maternelle et élémentaire des Bénédictins (Limoges), et à l'école maternelle Jean Moulin (Couzeix).

Des tests « itératifs », organisés sur un même groupe d'établissements, à intervalles réguliers durant un laps de temps donné, se déroulent au lycée Saint-Exupéry, au lycée Renoir, et à l'école E. Herriot. A l'heure actuelle, la date du 3<sup>ème</sup> test n'est pas encore connue.

Madame LAJAUMONT rapporte que certains collègues ne souhaitent pas bénéficier des tests « itératifs » dans la mesure où ils doivent payer la somme d'un euro.

Madame GRIZON rappelle que ces tests se font sur la base du volontariat.

Monsieur LAVIGERIE souhaite savoir quels sont les retours des tests salivaires.

Madame GRIZON répond qu'il y a peu de cas positifs.

Monsieur LAVIGERIE demande s'il est possible d'avoir un retour sur les tests « nasopharyngés » déployés dans le second degré.

Madame l'inspectrice d'académie précise que ces résultats sont soumis au secret médical.

#### Evolution des protocoles et Foires aux questions :

Madame LAJAUMONT demande quels sont les points qui sont ressortis des réunions organisées par visioconférence avec les chefs d'établissement.

Madame GRIZON explique que ces temps d'échange ont permis notamment d'exprimer la nécessité de clarifier certains sujets abordés dans la « Foire aux Questions » : périmètre des cas contacts ? Définition des cas contacts ? Impact sur le fonctionnement des établissements ?

S'appuyant sur l'intérêt de ces rencontres, Madame l'inspectrice d'académie propose d'organiser un temps similaire avec les directeurs d'école afin de pouvoir échanger avec eux.

Compte tenu de l'évolution permanente de la « Foire aux questions », Monsieur LAVIGERIE s'interroge sur la possibilité d'élaborer un document synthétique reprenant les changements intervenus d'une fois sur l'autre.

Madame GAYOT indique qu'une telle démarche a déjà été entreprise au profit de deux circonscriptions du département, et que cette initiative peut être généralisée.

Monsieur FAUGERAS ajoute qu'un document a également été élaboré au niveau académique.

Madame GRIZON propose une synthèse éventuellement accessible par le biais d'un lien figurant dans la lettre hebdo. Elle estime que cette synthèse pourrait apaiser certaines inquiétudes, et précise qu'il faut replacer la confiance dans les personnels de santé et notamment le médecin qui, de par sa vision globale de chaque situation, est à même de rendre les arbitrages.

Monsieur LAVIGERIE évoque les difficultés que rencontrent bon nombre de directeurs lorsqu'ils doivent effectuer, dans le cadre du protocole sanitaire, des extractions sur l'application « ONDE ». Madame GRIZON confirme qu'il s'agit là d'un point à résoudre rapidement.

Monsieur LAVIGERIE revient ensuite sur les attestations d'isolement à destination des employeurs. Lorsque l'enfant est cas contact, celles-ci sont fournies par la CPAM. Dans d'autres cas, des précisions s'imposent.

Madame GRIZON précise en effet qu'il faut distinguer les fermetures sanitaires d'établissements décidées par la préfecture en lien avec l'ARS, des fermetures faisant suite à un arrêté municipal, comme ce fut le cas à Pierre Buffière (1<sup>er</sup> cas de ce genre).

M. LAVIGERIE souhaiterait qu'une communication sur cette question soit faite auprès des directeurs et directrices d'écoles.

Mme LAJAUMONT regrette que l'évolution des conditions de la pratique de l'EPS, dans le cadre du protocole sanitaire, soit incohérente au regard de l'évolution de l'épidémie. Elle souligne que le protocole s'allège uniquement maintenant alors que l'épidémie s'accroît et regrette que les cours d'EPS aient dû être organisés en extérieur dans une période peu propice (janvier notamment).

Mme LAJAUMONT ajoute que les réorganisations successives des programmations, séances de travail, qui se font au gré de l'évolution des protocoles sanitaires, peuvent parfois susciter certaines confusions et contribuer par ailleurs à fragiliser certains personnels.

Madame DO NASCIMENTO observe un mal-être de plus en plus important chez les élèves. Elle regrette le manque de temps pour les écouter et les aider.

### **Programme annuel de prévention départemental**

Au regard du calendrier, Madame GRIZON propose de ne pas valider formellement le programme annuel de prévention départemental 2020-2021.

Cette proposition recueille l'accord des membres du CHSCTD.

Monsieur LAVIGERIE demande la tenue d'un groupe de travail sur le thème de l'égalité hommes/femmes. Ce groupe de travail pourrait être mis en place au mois de mai, les référents académiques pourraient y être associés.

Monsieur FAUGERAS indique que le texte relatif à l'égalité hommes/femmes est paru très récemment. Il convient peut-être de laisser le temps aux référents de travailler sur le sujet.

Madame GRIZON ne souhaite pas être en décalage par rapport au niveau académique. Toutefois, le travail pourrait être l'occasion d'amorcer une réflexion articulée avec le niveau académique. Elle souligne néanmoins les contraintes de calendrier à prendre en compte.

Madame LAJAUMONT précise l'objectif : il s'agit de voir collectivement comment on peut avancer sur le sujet par rapport au plan national et les cinq axes définis.

Monsieur LAVIGERIE évoque deux nouvelles fiches SST parvenues récemment.  
Madame GRIZON propose de refaire un point sur ces deux situations avant les congés d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Le secrétaire du comité

Pascal LAVIGERIE



L'Inspectrice d'académie  
Pour la directrice académique  
et par délégation,  
La secrétaire générale  
Jacqueline ORLAY



Corinne Grizon